

\*\*\*\*\*

## MAIRIE DE MEURSAULT

### ***COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 23 février 2015

\*\*\*\*\*

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**N°2015-02-01**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AD n°70 et 71 situé 6B place du Murger, superficie 1a 46ca

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015**

**N°2015-02-02**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, définit les montants des subventions qui seront versées aux différentes associations du village pour l'année 2015.

#### **SUBVENTIONS 2015 AUX ECOLES**

**N° 2015-02-03 à 06**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les subventions à verser aux écoles en 2015, ainsi qu'il suit :

- |   |  |
|---|--|
| • Activités loisirs (Ecole Maternelle et St Joseph) | 12.75 € par élève de Meursault                     |
| • Activités Loisirs (Ecole de la Goutte d'Or)       | prise en charge des factures<br>à hauteur de 800 € |
| • Goûter de fin d'année scolaire                    | 4.30 € par élève de Meursault                      |
| • Fournitures scolaires                             | 51 € par élève de Meursault                        |
| • Noël (Ecole Maternelle et St Joseph)              | 8.20 € par élève de Meursault                      |

#### **SICECO – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT REGIONAL DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

**N°2015-02-07**

Le conseil municipal approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014.

#### **VENTE DES LOCAUX DE L'ANCIEN GARAGE DES FORGES**

**N°2015-02-08**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du prix de vente du bâtiment et, après en avoir délibéré, décide d'acquérir ledit bâtiment pour un montant de 165 000 €.

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

L'assemblée étudie plusieurs demandes de subventions d'organismes extérieurs à Meursault et ne souhaite pas donner suite à celles-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir des crédits au chapitre 23 – opération 106 pour un montant de 2 500 € pour l'étude stratigraphique des boiseries de l'orgue de l'église.

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Le Maire rappelle les dates des prochaines Elections Départementales, à savoir les dimanches 22 et 29 mars et établit les tours de garde du bureau de vote.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Des devis seront demandés pour la location d'illuminations de Noël et seront étudiés lors de l'élaboration du budget.
- Madame Barat évoque le projet de mise en place de NAP pour les écoles de la Goutte d'Or et des Tilleuls. Les décisions seront arrêtées par le conseil municipal après élaboration du budget.

Vu par nous, Maire de Meursault pour être affiché  
le 27 février 2015,  
aux emplacements habituels conformément aux prescriptions  
de l'Article L 121-17 du Code général des Collectivités  
Territoriales  
A Meursault le 26 février 2015  
Le Maire,